

ACCUEIL IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée
Capital : 24 001 000 euros
Siège Social : 16, rue Octave Feuillet - 75116 Paris
804 551 067 RCS Paris

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 10 AVRIL 2024**

Le mercredi 10 avril 2024, à 10 heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale, par visioconférence, sur convocation du Président.

SONT PRÉSENTS :

- Entreprises de Prestations de Services et d'Exploitation Générales (PRESSEX) ;
Propriétaire de 2.400.000 actions ordinaires ;
Représentée par Monsieur Jacques Jovignot, Président ;
- Monsieur Ulysse Brault ;
Propriétaire de 500 actions de préférence dites « ADP 1 ».
- Monsieur Cyril Doucet ;
Propriétaire de 500 actions de préférence dites « ADP 1 ».

Sont également présents, à l'invitation du Président de séance :

- Monsieur Alexis Moreau, pressenti en qualité de Directeur Général ;
- Monsieur Gaël Beineix, secrétaire général du Groupe Accueil ; et
- Maître Raynald Parker, commissaire de justice, afin de dresser un constat de son déroulé.

La société Creatis, commissaires aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence sera régularisée séparément et certifiée exacte par le Président de séance.

Monsieur Ulysse Brault préside la réunion en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Gaël Beineix est désigné comme Secrétaire.

Maître Raynald Parker, commissaire de justice, participe à l'assemblée générale afin de dresser un constat de son déroulé.

L'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte et rappelle à l'assemblée générale qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DS
[Signature]

DS
[Signature]

- 1/ Nomination d'un Directeur Général ;
- 2/ Pouvoirs pour les formalités ; et
- 3/ Questions diverses.

Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Nomination d'un Directeur Général

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, Monsieur Alexis Moreau, né le 27 mars 1968 à Neuilly-sur-Seine, de nationalité française, résidant au 3, boulevard des Sablons, 92200 Neuilly-sur-Seine, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale prend acte de ce que Monsieur Alexis Moreau a déclaré accepter sa nomination en qualité de Directeur Général de la Société. L'assemblée générale prend également acte de ce que Monsieur Alexis Moreau a déclaré n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

L'assemblée générale rappelle que le Directeur Général représente la Société à l'égard des tiers. A cette fin, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et dans l'intérêt de la Société. Le Directeur Général doit toutefois se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toute limitation de ses pouvoirs découlant de mesures ou dispositions internes à la Société ou au Groupe Accueil auquel appartient la Société.

L'assemblée générale décide que le Directeur Général percevra une rémunération annuelle brute forfaitaire d'un montant fixe de 270.000 euros au cours de la période jusqu'au 30 avril 2025, puis de 300.000 euros au cours de la période à compter du 1er mai 2025 ; en complément, il peut percevoir une prime exceptionnelle annuelle brute d'un montant maximum de 100.000 euros, déterminée par le conseil d'administration de la Société. Il peut également participer à un plan d'intéressement à définir par le conseil d'administration de la Société, si ce dernier le juge opportun. Il bénéficie des régimes de mutuelle et de prévoyance similaires à ceux applicables aux cadres de la Société. Le Directeur Général bénéficie également d'une assurance chômage souscrite auprès de la GSC dont le coût est pris en charge pour moitié par la Société et pour moitié par le Directeur Général.

L'assemblée générale prend acte de ce qu'un contrat de mandat sera signé avec Monsieur Alexis Moreau, afin de fixer notamment l'étendue de sa mission, les conditions de l'exercice de celle-ci et sa rémunération. L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président de la Société, Monsieur Ulysse Brault, ou à l'associé majoritaire, pour signer un contrat de mandat social avec le Directeur Général, au nom et pour le compte de la Société, selon les conditions visées ci-dessus et telles autres conditions qu'il estimera appropriées.

Votes :

- Entreprises de Prestations de Services et d'Exploitation Générales (PRESSEX) vote pour.
- Monsieur Ulysse Brault s'abstient.
- Monsieur Cyril Doucet s'abstient.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

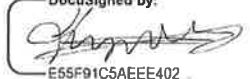
Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et par l'associé majoritaire.

Monsieur Ulysse Brault Président de séance et associé	DocuSigned by:  19F86D79810E4A5... 4/11/2024
Entreprises de Prestations de Services et d'Exploitation Générales (PRESSEX) Par Monsieur Jacques Jovignot Associé	DocuSigned by:  E55F91C5AEEEE402 4/17/2024

